



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-20

**CONVENTION N° 21 – EF – 2025-34057 ENTRE LA MAIRIE DE CASTELNAU-LE-LEZ ET L'INSEE FIXANT
LES CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DE L'ENQUETE FAMILLES 2025 :
APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT QUATRE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD

Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE

Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER

ABSENT EXCUSE :

Thierry DEWINTRE

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-20

CONVENTION N° 21 – EF – 2025-34057 ENTRE LA MAIRIE DE CASTELNAU-LE-LEZ ET L'INSEE FIXANT LES CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DE L'ENQUETE FAMILLES 2025 : APPROBATION DE LA CONVENTION

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, expose :

Dans le cadre du recensement de la population 2025, une enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles d'aujourd'hui – enfant résidant hors du logement, contacts grands-parents avec leurs petits enfants sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

L'enquête Familles est une enquête réalisée par l'INSEE depuis 1954. Elle n'est conduite que tous les dix ans environ, pour saisir les grandes évolutions de la société.

Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

L'enquête a vocation à être représentative au niveau régional.

Pour qu'une exploitation statistique régionale puisse être menée à bien, la participation de la Commune de Castelnau-Le-Lez est considérée par l'INSEE comme essentielle.

Cette enquête Familles ne concerne que certaines zones de la Commune de Castelnau-Le-Lez.

La réponse à cette enquête Familles se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, afin d'alléger la charge des agents recenseurs.

Les engagements mutuels de l'INSEE et de la Commune sont formalisés dans la convention en pièce jointe.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention référencée n°21-EF-2025 entre la Mairie de Castelnau-Le-Lez et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025 ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Mario COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE représenté par Cécile

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240624-DEL2024_06_20-DE



Suite de la délibération N°2024/06-20

NEGRIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER.)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 24 JUIN 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.